

DELIBERATION DU COMITE DU POLE DU PAYS DU LUNEVILLOIS

Séance du 23 mars 2016

L'an deux mille seize, le 23 mars, les représentants du Comité du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays du Lunévillois, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Lunéville sous la Présidence de Monsieur Hervé BERTRAND.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 30

Présents : 22

Absents : 8

Nombre de suffrages
exprimés : 26

Pour : 26

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. ACREMENT René, M. ARNOULD Philippe, M. BAUDOIN Jacques, M. BERTRAND Hervé, M. BOUCAUD Christian, Mme COLAS Claudine, M. COLIN Philippe, M. DEWAELE Jacques, Mme FALQUE Rose-Marie, M. GELLENONCOURT Laurent, M. GENAY François, Mme GEORGES Marie-Jo, Mme JACQUOT Dominique, M. LAVOIL Jacques, M. MAILLIOT Frédéric, M. MARCHAL Michel, M. MARTIN Jean-Paul, M. MERCIER Thierry, MULLER Bernard, M. PISTER Jacques, M. SERVANT Guy, Mme VILLAUME Damienne

Etaient excusés avec pouvoir : Mme VAUDEVILLE Sabrina donne pouvoir à Mme VILLAUME Damienne, M. LAMBLIN Jacques donne pouvoir à Mme COLAS Claudine, M. AUBERT Jean-Christophe donne pouvoir à Mme GEORGES Marie-jo, M. DUJARDIN Bruno donne pouvoir à M. SERVANT Guy

Etaient excusés remplacés par leur suppléant : M. ZABEL Bernard, M. BIENTZ Guy, M. JAMBOIS Guy.

Etaient excusés : M. HAINZELIN Francis, M. SONREL Christophe

Voix consultative : Mme LEHE Sophie , M. RICHARD Claude

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Madame GEORGES Marie-Jo

2016-007

Date de convocation
17/03/2016

Date d'affichage
29 MARS 2016

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

29 MARS 2016

EXAMEN ET VOTE DES COMPTES DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL ET ANNEXES 2015

Les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes sont joints en annexes.

Le président expose aux membres du comité de pôle que le compte de gestion du budget principal et des deux budgets annexes sont établis par le comptable du trésor public à la clôture de l'exercice.

Le président vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Après avis favorable du bureau de pôle, le Comité de Pôle à l'unanimité :

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget principal 2015 et les

deux budgets annexes du transport à la demande et de la régie dotée de la seule autonomie financière « Maison du Tourisme du Pays du Lunévillois », après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à Lunéville
Le Président,



82302 MAISON TOURISME PETR LUNEVILLO
PAGE DE SIGNATURES

Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

A NANCY

, le - 9 FEV. 2016

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.


Le Contrôleur du Trésor
F. ARNET



Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de MAISON TOURISME PETR LUNEVILLO pendant l'année 2015 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

A

, le

Vu par **Le Président Howé BERTRAND**

qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le **23 Mars 2016** par l'organe délibérant.

A LUNEVILLE


PETR 23/03/2016
Pays de Lunévillois

82301 TRANSPORT-PETRDU LUNEVILLOIS
PAGE DE SIGNATURES

Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

A NANCY , le - 9 FEV. 2016

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.


Le Contrôleur du Trésor
F. ARNET


Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de TRANSPORT-PETRDU LUNEVILLOIS pendant l'année 2015 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

A , le

Vu par le Président, **HOWÉ BERTRAND**

qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le **23 Mars 2016** par l'organe délibérant.

A LUNEVILLE , le 23 Mars 2016

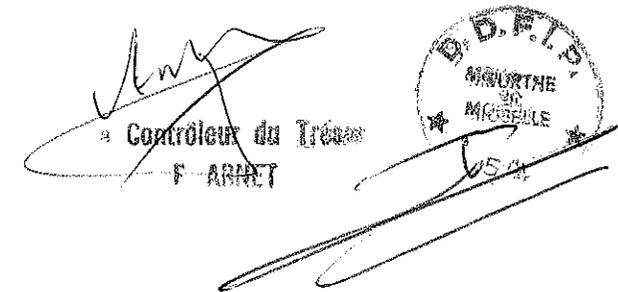



82300 PETR DU LUNEVILLOIS
PAGE DE SIGNATURES

Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

A NANCY , le 17 FEV. 2016

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.



Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de PETR DU LUNEVILLOIS pendant l'année 2015 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

A , le

Vu par **Le Président Houé BERTRAND**

qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le **23 Mars 2016** par l'organe délibérant.

A LUNEVILLE le 23/03/2016

